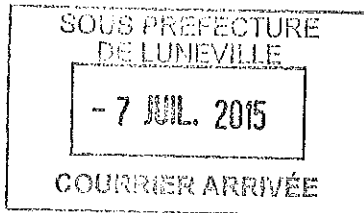


# DELIBERATION DU COMITE DU POLE DU PAYS DU LUNEVILLOIS



SEANCE DU 01 juillet 2015

L'an deux mille quinze, le 01 juillet, les représentants du Comité du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Lunévillois, légalement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la mairie d'Einville sous la Présidence de Monsieur Hervé BERTRAND

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 30 Présents : 23
Votants : 26
Nombre de suffrages exprimés : 26
Pour : 26 Contre : Abstention :

**Etaient présents :**

M. ACREMENT René, M. BAUDOIN Jacques, M. BERTRAND Hervé, M. BIENTZ Guy, M. BILLIOTTE Daniel, M. BOUCAUD Christian, Mme COLAS Claudine, M. COLIN Philippe, M. DEWAELE Jacques, M. DUJARDIN Bruno, M. GELLENONCOURT Laurent, M. GENAY François, Mme GEORGES Marie-Jo, M. GEX Christian, M. GOGLIONE Jean-Marie, Mme JACQUOT Dominique, M. JAMBOIS Guy, M. MARCHAL Michel, M. MULLER Bernard, M. PISTER Jacques, M. SERVANT Guy, M. SONREL Christophe, Mme VAUDEVILLE Sabrina.

**Etaient excusés avec pouvoir :**

M. de GOUVION SAINT CYR Laurent, M. MARTIN Jean-Paul, M. ZABEL Bernard.

**Etaient excusés remplacés par leur suppléant :**

M. ARNOULD Philippe, M. HAINZELIN Francis.

**Etaient excusés :** M. AUBERT Jean-Christophe, Mme FALQUE Rose-Marie, M. LAMBLIN Jacques, M. MERCIER Thierry.

**Voix consultative :** Mme Sophie LEHE, M. RICHARD Claude

A été nommée comme **secrétaire de séance** : Mme GEORGES Marie-Jo

2015-042

<u>Date de convocation</u> 25/06/2015

## DESIGNATION DU PETR COMME STRUCTURE PORTEUSE DU GAL ET MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE DEVELOPPEMENT

Par délibération du 27 août 2014, le Comité Syndical a acté la volonté du Pays du Lunévillois de candidater aux fonds LEADER pour la période 2014-2020. Cette démarche était nécessaire afin de répondre à l'Appel à Manifestation d'Intérêt permettant au GAL de bénéficier d'un soutien financier pour l'élaboration de la candidature LEADER.

Dans la continuité de cette première étape, et maintenant que la candidature est déposée, le Pays du Lunévillois doit fournir à la Région Lorraine, dans un délai d'un mois, une délibération attestant que le PETR porte juridiquement le Groupe d'Action Locale, qu'il approuve la stratégie LEADER, ainsi que la mise en œuvre du plan de développement pour la période de programmation 2014-2020.

Sur proposition de Monsieur le Président et vu son rapport,

Après avis favorable du Bureau du Pôle, le comité du Pôle, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ATTESTE** que le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Lunévillois porte juridiquement le Groupe d'Action Locale
- **APPROUVE** la stratégie LEADER et le plan de développement pour la période 2014-2020
- **S'ENGAGE** à mettre en œuvre le plan de développement par le biais du Groupe d'Action Locale
- **AUTORISE** le président à engager toute démarche utile et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre du programme LEADER 2014-2020

Date d'affichage

..../..../....

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en  
Préfecture le :



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Einville

Le Président  
Hervé BERTRAND